

**COMPTE-RENDU de la REUNION**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**09 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 09 Novembre 2015 sous la présidence de André BONHOMME, Adjoint par délégation en l'absence du Maire.

**Ordre du Jour :**

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (PLUI) :**

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur une nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de communes incluant la modification suivante :

Au titre des compétences obligatoires :

1. Aménagement de l'espace

B) Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale et d'un schéma de secteur.

Ajout de « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, Plan local d'Urbanisme Intercommunal :élaboration, approbation, suivi, modification et révision du PLU intercommunal portant sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes. »

Après examen, le Conseil municipal approuve à 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention les nouveaux statuts de la Communauté de communes Cère et Goul en Carladès.

**SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :**

Le Conseil municipal se prononce sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet à l'occasion de la CDCI du 28 septembre 2015 et tel qu'il a été notifié en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Considérant les délais contraints de mise en œuvre prévus par la loi NOTRe (SDCI arrêté définitivement avant le 31.03.2016 et mis en œuvre de la réforme au 01.01.2017) ; l'absence de dialogue entre les services de l'Etat et les élus ; l'importante différence entre les compétences de chaque EPCI notamment pour les compétences optionnelles et facultatives en ce qui concerne les domaines de la Culture et du Social ; et considérant le projet de territoire 2015-2017 qu'il conviendrait de pouvoir mener à son terme ;  
Le Conseil municipal,

- Emet un avis défavorable à 13 voix contre et 1 abstention au projet de SDCI présenté par Monsieur le Préfet.

**TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2016 :**

Tarifs de l'eau :

<b>ABONNEMENT</b>	<b>76,80 €</b>
<b>Tranche de 0 à 100 m<sup>3</sup></b>	<b>1,00 €</b>
<b>Tranche de 101 à 250 m<sup>3</sup></b>	<b>0,90 €</b>
<b>Tranche de 251 à 1000 m<sup>3</sup></b>	<b>0,85 €</b>
<b>Au delà de 1000 m<sup>3</sup></b>	<b>0,80 €</b>

Tarifs de l'assainissement :

<b>ABONNEMENT</b>	<b>38,05 €</b>
<b>Tranche de 0 à 100 m<sup>3</sup></b>	<b>0,69 €</b>
<b>Tranche de 101 à 250 m<sup>3</sup></b>	<b>0,86 €</b>
<b>Au-delà de 251 m<sup>3</sup></b>	<b>0,86 €</b>

**ACHAT D'UN MOBIL-HOME D'OCCASION :**

Il est décidé à l'unanimité d'acheter un mobil-home d'occasion à un particulier déjà installé sur le terrain de camping pour la somme de 5 000 €.

**PAIEMENT DES FACTURES PAR LES USAGERS VIA INTERNET :**

Il est décidé à l'unanimité de mettre en place les différents moyens de paiement proposés par la Direction Générale des Finances Publiques à l'attention des usagers, à savoir : le prélèvement, le TIP (Titre Interbancaire de Paiement) et le paiement en ligne via le dispositif TIPI.

**ACHAT TERRAIN CANTUEL :**

La commune a l'opportunité d'acheter le terrain de M.CANTUEL situé en prolongement de la nouvelle zone commerciale pour un montant de 6,50 € le m<sup>2</sup> ; il s'agit de deux parcelles de 10 944 m<sup>2</sup> et de 480 m<sup>2</sup> soit 74 256 €. La décision est prise à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire annonce avoir reçu une réponse favorable à une demande de subvention auprès du FISAC (Fond d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce) pour les travaux d'aménagement de la zone commerciale.